COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260702-2026060-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2026 .
Présents : Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Pierrette DANIEL, Dalila JAZUEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Emmanuel MONVOISIN, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Etienne ROUAUD, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
Secrétaire de séance : Pierrette DANIEL.
Absents : Maëlys BARBIER, Christophe JICQUEL.

2026-060 : Ressources humaines : heures complémentaires et heures supplémentaires.

Les cadres d'emplois et grades pouvant bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) doivent être fixés dans chaque collectivité par délibération.

Pour rappel :
Pour les agents à temps complet, tout temps de travail effectué au-delà du cycle annuel de 1 607 heures ci-dessus défini constitue des heures supplémentaires.
Les agents à temps non complet qui effectuent des heures en plus de leur temps de travail effectuent des heures complémentaires jusqu'à hauteur d'un temps complet. En cas de dépassement du cycle de travail prévu pour les agents à temps complet (35H), les agents à temps non complet effectuent des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de fixer le bénéfice des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les cadres d'emplois et grades suivants :
(cette proposition prend en compte l'ensemble des grades possibles sur la collectivité, tous ces grades ne sont pas pourvus).

Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : rédacteur territorial principal 1ère classe, rédacteur territorial principal 2ème classe, rédacteur territorial.
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : adjoint administratif principal 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif.
Cadre d'emplois d'agents de maîtrise territoriaux : agent de maîtrise principal, agent de maîtrise
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique principal 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique.
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux : adjoint du patrimoine principal 1ère classe, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux : animateur principal 1ère classe, animateur principal 2ème classe, animateur.
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : adjoint d'animation principal 1ère classe, adjoint d'animation principal 2ème classe., adjoint d'animation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le bénéfice des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les cadres d'emplois et grades suivants :
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : rédacteur territorial principal 1ère classe, rédacteur territorial principal 2ème classe, rédacteur territorial.
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : adjoint administratif principal 1ère classe, adjoint administratif principal 2ème classe, adjoint administratif.
Cadre d'emplois d'agents de maîtrise territoriaux : agent de maîtrise principal, agent de maîtrise

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260702-2026060-DE

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique principal 1ère classe, adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique.
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine territoriaux : adjoint du patrimoine principal 1ère classe, adjoint du patrimoine principal 2ème classe, adjoint du patrimoine
Cadre d'emplois des animateurs territoriaux : animateur principal 1ère classe, animateur principal 2ème classe, animateur.
Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux : adjoint d'animation principal 1ère classe, adjoint d'animation principal 2ème classe., adjoint d'animation.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT
35380